

Les éléments comptables

La tenue d'une comptabilité est obligatoire pour les commerçants. C'est un moyen de preuve de l'activité aussi bien pour les tiers (fournisseurs, banques, États) que pour l'exploitant, dans le cadre de sa gestion quotidienne et de sa prise de décisions.

Différentes notions doivent alors être maîtrisées et plusieurs documents produits. Tous les commerçants doivent réaliser des comptes annuels. Ils sont composés d'un bilan, d'un compte de résultats et d'annexes.

LE BILAN

Ce document patrimonial synthétise l'ensemble de la vie de l'entreprise depuis sa création. Il doit être réalisé chaque année.

On distingue l'actif (ce que possède l'entreprise) et le passif (ce que l'entreprise doit, ce qui a permis à l'entreprise de se procurer les éléments de l'actif). Tous deux se composent de plusieurs postes :

L'actif (emploi)	Le passif (ressources)
<ul style="list-style-type: none"> - les immobilisations : ce qui est destiné à servir durablement (fonds de commerce, terrains et immeubles, machines, etc.), - les stocks de marchandises, de matières premières, etc., - les créances : ce qui est dû à l'entreprise (créance client : règlement d'un client à l'entreprise), - la trésorerie : les disponibilités financières de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> - les capitaux propres (le capital social, le résultat, adressé aux actionnaires dans le cas de bénéfices), - les dettes : ce que doit l'entreprise (règlements aux fournisseurs, emprunts à la banque, taxes, salaires et dettes sociales).

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ce document recense l'activité de l'entreprise sur une période donnée, généralement un an. On distingue les charges, c'est-à-dire les dépenses, et les produits, soit le chiffre d'affaires.

	Charges	Produits
Résultat d'exploitation (ce qui est courant, lié à l'activité de l'entreprise)	Achat de matières premières, achat de marchandises, électricité, loyer, taxes, charges de personnel...	Ventes.
Résultat financier (ce qui est lié à son financement)	Intérêts payés (prêts).	Intérêts reçus (épargne).
Résultat exceptionnel (tout ce qui n'est pas courant)	Moins-value de cession d'éléments actifs (par exemple, lors de la vente d'une machine : il y a une perte entre le prix d'acquisition et le prix de cession).	Plus-value de cession d'éléments actifs (par exemple, revente d'un bien de la société à un prix plus cher).

Il a pour vocation de déterminer le résultat de l'entreprise : il résulte de la différence entre les produits et les charges. Il se calcule ainsi : les produits — les charges.

Si le résultat est positif, on parle de bénéfice. S'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

LES ANNEXES

Ce document commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat.

Attention! Les micro-entreprises ne sont pas tenues d'établir des annexes.

QUELQUES NOTIONS

- **La valeur ajoutée** désigne le supplément de valeur qu'une entreprise est capable d'apporter à un bien ou à un service. Par exemple, il peut s'agir de la transformation par un chef de matières premières en une entrée. Pour la détermination de la valeur ajoutée d'un tartare de saumon : si le prix de vente est de 12 € TTC, ce prix comprend une TVA de 10%, soit 1,10 €

- **Le coût de revient** désigne l'ensemble des coûts supportés par l'entreprise pour produire un bien ou un service. Il prend notamment en compte :
 - les coûts d'achat et d'approvisionnement,
 - les coûts de production,
 - les coûts de distribution,
 - les coûts de gestion administrative.
- **La marge brute** désigne la différence entre le prix de vente et le prix d'achat, hors taxes, qu'il s'agisse d'un bien, d'un service ou d'un secteur d'activité. La marge nette désigne la différence entre le prix de vente et le coût de revient, hors taxes, c'est-à-dire la réelle somme gagnée par le producteur.
- **La TVA** (taxe sur la valeur ajoutée) est un impôt indirect sur la consommation, facturé au client. Le montant de la TVA revient majoritairement à l'État et, dans une moindre mesure, à l'Union européenne. Elle est intégrée au prix de vente et permet de déterminer le prix TTC (toutes taxes comprises). On parle ainsi de :
 - prix de vente hors taxes (HT),
 - prix de vente toutes taxes comprises (TTC).

Un restaurateur répercute le taux de TVA compris à l'achat de ses matières premières sur le prix de vente de ses produits.

	Taux de TVA
Boissons alcoolisées	20%
Boissons non alcoolisées	10%
Entrées, plats, desserts	10%
Restauration rapide	10% (sur place ou «à emporter»)

Attention! Le redevable de la TVA est le consommateur final. Une entreprise achète ses produits aux fournisseurs à un prix TTC, or il n'est pas le consommateur final. Elle joue le rôle de collecteur d'impôt pour l'État, à qui appartient la TVA.

Chaque mois ou trimestre, selon son régime d'imposition, l'entreprise doit donc réaliser une déclaration de TVA. On distingue :

- **la TVA collectée** : elle est égale à toutes les sommes collectées liées aux ventes de produits (pains, pâtisseries, etc.),
- **la TVA déductible** : elle représente l'ensemble des montants de TVA payé pour toutes les charges de l'entreprise (électricité, loyer, matières premières, etc.).

La TVA déclarée à l'État représente la différence entre la TVA collectée et la TVA déduite. Si le montant est positif, l'entreprise paie ce montant (c'est une dette envers l'État), et si le montant est négatif, l'entreprise peut demander le remboursement de la TVA (elle a une créance sur l'État ou un crédit de TVA).

- **La comptabilité matière** désigne le contrôle des stocks entrant et sortant de l'entreprise : les marchandises, les matières premières et les matières consommables. La méthode premier entré premier sorti (PEPS), qui en fait partie, permet une gestion simple et efficace : elle consiste à valoriser les produits, à les «faire sortir» selon leur ordre chronologique d'arrivée.
- **L'amortissement** a pour point de départ le constat de la perte de valeur d'un produit du fait de son usage, de l'usure du temps ou de son obsolescence technique. La comptabilisation d'amortissement doit être calculée à la fin de chaque exercice comptable (généralement d'un an). On parle d'amortissement linéaire lorsque la perte de valeur est répartie sur la durée de vie du produit : il s'agit de sa durée d'utilisation réelle fixée par l'entreprise.